

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

72050

Objet

Subventions sportives
exceptionnelles

DATE DE CONVOCATION

7 mai 1979

DATE D'AFFICHAGE

7 mai 1979

Nombre de conseillers

en exercice 27

Nombre de présents 22

Nombre de votants 26

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf

le onze mai

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre LIS

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BUJARD, LACHAUD, BOUCHET, DUFOUR, COLLE, POUMAILLOUX, NAULIN, MAURELLET, BOISARD, POUGET, GUICHAOUA, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, TAP, Mme TACQUET, MM. CABAL, PELLETIER, DUFEIL

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. TETARD par M. POUMAILLOUX
M. PAPEAU par M. GUICHAOUA
M. BOUTET par M. LIS
M. MONTRON par M. DUFOUR

Absents : MM. VIAUD

M. PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Lors de sa réunion du 20 février 1979, la Commission Municipale Jeunesse et Sports a proposé d'attribuer sur le budget 1979 un certain nombre de subventions exceptionnelles.

Il resterait à attribuer :

- 6 000 F au R.O.C. Rugby pour 3 déplacements en région parisienne (Championnats de France en Nationale III)
- 10 000 F à la Coopérative scolaire du L.E.P. Champlain pour l'aider à la construction d'une salle sportive.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les propositions de la Commission Jeunesse et Sports du 20 février 1979,

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 1979 chapitre 945 article 657 "Encouragements aux sports",

DECIDE :



- . d'attribuer une subvention exceptionnelle de 6 000 F au ROC Rugby
- . d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 F au L.E.P. Champlain
- . d'imputer la somme de 16 000 F sur le montant des crédits réservés au chapitre 945 article 657.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



LIS
Herre LIS.

